



Le 3 février 2022 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle des Assemblées de l'Agglomération, sur la convocation qui leur a été adressée le 27 janvier 2022 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants,

**DECIDE :**

**N° dB.2022.118 - Avenant n°1 relatif à l'ajout de la collecte des biodéchets au marché n°2020ABA34 et au changement d'exutoire des déchets issus des communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et du Chesnay (ville historique) suite à la sortie de l'intercommunalité du SYCTOM de Paris et à son adhésion au SIDOMPE.**

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché n°2020ABA34 conclu avec la société NICOLLIN et de l'avenant n°1 au marché n°2020ABA035 conclu avec la société COVED ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces deux avenants et tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2022.119 - Avenant n°2 au marché n°19ABA11 Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des déchets recyclables et d'abris-bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.**

**Ajout de prix au bordereau des prix unitaires pour la livraison de pièces détachées.**

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°2 au marché n°19ABA11 Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des déchets recyclables et des abris-bacs destinées à la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer ce avenant et tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2022.120 - Avenant n°1 relatif à la modification d'un indice de la révision des prix du marché n°2020ABA39 passé avec le groupement NICOLLIN/SEPUR, relatif au traitement des gravats inertes collectés sur les déchèteries intercommunales, points de collecte et les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages (Lot 4).**

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché traitement des gravats inertes collectés sur les déchèteries intercommunales, points de collecte et les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2022.121 - "Trail du Josas" et "Course royale", édition 2022.  
Octroi de subventions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'organisation des évènements sportifs de Jouy-en-Josas et de Fontenay-le-Fleury.**

- 1) d'attribuer une aide financière d'un montant de 3000 € à la ville de Jouy-en-Josas pour l'organisation du Trail du Josas qui aura lieu le 3 avril 2022 ;
- 2) d'attribuer une aide financière d'un montant de 3000 € à la ville de Fontenay-le-Fleury pour l'organisation de la Course royale qui aura lieu le 6 novembre 2022.

-----

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau.*

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*